Hockey Canada

Note de service

DESTINATAIRES : Directeurs administratifs et présidents des membres de Hockey Canada
Personnel de Hockey Canada

ORGANISME : HOCKEY CANADA

EXPÉDITEUR : Todd Jackson, directeur, assurances et gestion du risque, Hockey Canada

DATE : 16 mars 2020

OBJET : Régime d'assurance de Hockey Canada

Le régime d'assurance de Hockey Canada est en place pour couvrir les participants et les bénévoles de Hockey Canada et des membres pendant les programmes de hockey sanctionnés par Hockey Canada. Avec l'annulation de la saison de hockey 2019-2020, il est important de noter qu'il n'y a aucune couverture en place pour toute activité liée au hockey organisée après le 12 mars 2020. Hockey Canada est consciente qu'une certaine administration du sport se poursuivra. Cependant, seulement certaines protections seront offertes à cet égard et certaines restrictions s'appliquent. Veuillez contacter votre membre avant de poursuivre toute activité administrative.

De plus, il est important que les participants sachent que s'ils pratiquent une activité de hockey à l'extérieur des programmes sanctionnés par Hockey Canada ou les membres, comme le hockey privé de printemps, les camps de hockey privés ou les ligues privées, **ILS NE SONT PAS COUVERTS PAR LE RÉGIME D'ASSURANCE DE HOCKEY CANADA**.

Hockey Canada remercie tous les membres, les associations de hockey mineur, les parents, les joueurs et toutes les personnes prenant part au hockey de leur dévouement au sport et de leur compréhension alors qu'elle prend les mesures nécessaires pour nous aider à rester en bonne santé et en sécurité.

Cordialement,

Todd Jackson
Directeur, assurances et gestion du risque
Hockey Canada

c. c. : Conseil d'administration de Hockey Canada